



## VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 AVRIL 2025

<b>Conseillers municipaux :</b> En exercice : 29 Présents : 22 Représentés : 05 Votants : 26	<b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD <b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN <b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS, M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET et M. Gérard ROHI. <b>Etaient représentés :</b> M. Mustapha HADDOU ayant donné pouvoir à M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Agnès CHEVALLIER-GACHET ayant donné pouvoir à Mme Sophie BIBAL, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, M. Nathan EXCOFFIER ayant donné pouvoir à Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET. <b>Absentes :</b> Mme Caroline BRULEY et Mme Pauline BRESSE.
<b>Date de la convocation :</b> Le 1 <sup>er</sup> avril 2025	
<b>Publication site internet :</b> Le 14 avril 2025	

### Délibération n°7 – DE.2025-026

#### Approbation du compte administratif 2024 du budget Cuisine Centrale

Rapporteur : M. Michel CHEVALLIER

Conformément à l'article L.2121-14 du C.G.C.T, M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Mme Françoise VIGUET-CARRIN.

Le résultat du compte administratif 2024 du budget de la Cuisine Centrale se résume ainsi en euros :

Libellés	Réalizations		Réalizations		Total
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total (Invest + RAR)	Fonct + Invest
Recettes	1 417 854,71	72 387,35	0,00	72 387,35	1 490 242,06
Dépenses	1 356 358,23	87 466,15	0,00	87 466,15	1 443 824,38
<b>Résultat d'exécution</b>	<b>61 496,48</b>	<b>-15 078,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 078,80</b>	<b>46 417,68</b>
Résultat n-1 reporté	-86 154,87	237 381,35	-	237 381,35	151 226,48
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>-24 658,39</b>	<b>222 302,55</b>	<b>0,00</b>	<b>222 302,55</b>	<b>197 644,16</b>

Il a été présenté en commission des finances le 26 mars 2025.

Il convient d'affecter le résultat de fonctionnement de - 24 658.39 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le compte administratif 2024 du budget de la Cuisine Centrale tel qu'il est défini ci-dessus ;**
- **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**
- **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**
- **Affecte le résultat de fonctionnement de – 24 658.39 € en dépenses de fonctionnement (article 002).**

Secrétaire de séance  
Françoise VIGUET-CARRIN  
Adjointe au Maire



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Par Délégation du Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20250407-20250407\_DE07-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2025  
Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

- Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)